

# Synthèse des Etats Généraux de la bioéthique :

## Trop de manipulation tue la manipulation

Plusieurs semaines après la conférence de synthèse de Paris du 23 juin 2009, les délibérations des panels, encore appelés jurys citoyens, sont enfin connues. Mais pourquoi donc avoir attendu si longtemps pour si peu ? On peut se le demander tant la montagne a accouché d'une souris : un statu quo total reprenant complètement les propos initiaux du comité de pilotage et de la ministre en charge de la santé. Circulez concitoyens, ce n'est pas chez ces états généraux là que vous trouverez une once de démocratie ou un début de débat. Résultats prévisibles si l'on étudie le déroulement de cette parodie :

### 1 – SUR LA METHODE : UN RENDEZ VOUS MANQUE, DONT ONT ETE EXCLUS LES PRINCIPAUX CONCERNES, ENFANTS ET PARENTS

Le mode de consultation proposé par le ministère de la santé dans le cadre de la révision des lois de bioéthique était a priori novateur et intéressant. Toutefois, dans la pratique, force est de constater que la transparence et la démocratie ne furent pas au rendez-vous :

- - Madame la ministre Roselyne BACHELOT annonçait AVANT le démarrage sa position sur la GPA à titre personnel (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/presentation-generale/linterview-de-roselyne-bachelot-narquin-ministre-de-la-sante-et-des-sports.html>)
- - le comité de pilotage comprenait en son sein une majorité de personnalités dont la position contre la GPA était notoirement connue (Jean LEONETTI, Alain CLAEYS, Marie-Thérèse HERMANGE,...) et l'on constatait l'absence remarquable de personnes favorables à la légalisation de la GPA
- Le rôle du comité de pilotage était central. Dans le rapport final, nous lisons :
  - o « Quand bien même on veillera pour la formation à ne pas recruter de « porteurs d'intérêts » spécifiques (**comme par exemple des militants d'associations particulièrement investis**), mais davantage des observateurs et chercheurs avisés, il est impossible d'attendre de chaque formateur de faire preuve d'une neutralité absolue et de ne donner aucun engagement personnel. Il reviendra dès lors au comité de pilotage (et l'Ifop y contribuera) à s'assurer de la diversité des profils des formateurs. »

- « Les coordonnées des formateurs pressentis seront identifiées autant que faire se peut d'une manière collégiale au sein du comité de pilotage (utilisation du « carnet d'adresses » des différents membres du comité de pilotage). »
  
- Il est donc clairement établi que l'ensemble des formateurs a été proposé et validé par le comité de pilotage en prenant bien soin d'en expurger toute personne qui aurait à voir avec des associations de couples infertiles par exemple. Personne ne sera donc surpris de constater que la liste des personnalités retenues pour la formation des panels de citoyens comprenait des personnes notoirement connues pour leur position foncièrement anti- GPA comme par exemple Aude MIRKOVIC ou Elisabeth SLEDZIEWSKI. Personnalités que l'on retrouve en fer de lance du parti de Christine Boutin (à l'époque appelé FRS dans sa lutte contre la légalisation de la GPA)  
(<http://www.thematiquefrs.org/dirvifa/plfvie/combioethique/com.html>).
  
- Les thèmes étaient orientés et les questions fermées comme on peut le constater :
  - La médecine doit-elle répondre à tout prix aux désirs d'enfants ?
  - La gestation pour autrui n'est pas autorisée en France. Quelles sont les raisons médicales et éthiques qui justifient cette interdiction ?
  - Est-il souhaitable de modifier la législation relative à la gestation pour autrui?
  
- Les 3 panels de 20 citoyens ont été choisis par l'Ifop, missionné par le Ministère de la Santé. Ce choix de citoyens est censé représenter la population des trois villes des débats : Marseille, Rennes et Strasbourg. Mais ce panel en fait ne reflète pas la diversité culturelle française, loin s'en faut ! Rappelons ce qu'écrit IFOP dans le rapport :
  - « Tester les capacités de prise de parole, d'intérêt pour le sujet et le degré d'implication; on cherchera alors à éliminer les extrêmes (les militants ou ceux qui pourraient avoir un intérêt (politique ou professionnel) à défendre, les personnes totalement désengagées d'autre part, celles qui au fond ne manifesterait aucun intérêt pour le sujet ou la démarche). »
  
  - « Bien que le dédommagement ne constitue pas en général le premier facteur de motivation des participants, il contribue très efficacement à leur forte implication et à leur fidélité tout au long du processus. »

Ce sont donc des panels épurés de toute personne ayant été impliquée de près ou de loin par l'infertilité, classés sous l'angle du (vil) intérêt (soit dit en passant, instrumentaliser des panelistes en les défrayant ne les gêne pas le moins du monde !). A l'opposé, faire partie d'un mouvement religieux intégriste ou non ne soulève pas le moindre problème. Nous assisterons donc à une présence religieuse et à une prise de parole dans tous les trois forums nationaux avec la bénédiction de l'organisateur. La place donnée à l'argent

donnée aux panels opère un cruel contraste par rapport aux accusations récurrentes de motivations purement financières des gestatrices. L'argent moteur de la fidélité, c'est une conception étrange de l'éthique et de la neutralité qui sied à cet exercice.

- Les documents de formation : un détail qui ne trompe pas ! Les documents de la formation dispensée aux citoyens des panels n'ont pas été communiqués au public et personne n'arrive à y accéder. Si ces documents étaient neutres ne faudrait-il pas les diffuser largement pour le bénéfice de l'instruction de nos concitoyens en matière de bioéthique ? Là aussi, le texte du rapport est éclairant :
  - o « Nous recommandons qu'avant le début des formations proprement dites, les citoyens reçoivent un dossier d'information constitué de fiches de synthèse rédigé par le comité de pilotage. »

Ainsi les dossiers de formation existent sous forme matérielle, mais restent confidentiels. Peut-être parce qu'ils ont été triés et contrôlés par le comité de pilotage ?

- Sur le site internet, des contributions orientées, où étaient largement prises en compte en surabondance toutes les contributions aux allures de slogans anti-AMP et même anti-IVG alors même que la question n'était pas posée, et ce malgré leur caractère insultant, outrancier et irrespectueux de la dignité humaine censée être le socle de l'éthique. Ou encore une censure des contributions pour des motifs que l'on autorise lorsqu'il s'agit des détracteurs de la GPA (voir quelques extraits en annexe 1)
- Lors du déroulement des trois forums, chacun a pu constater une présence nombreuse de soutanes et autres apparats de traditionalistes catholiques. Nous nous sommes étonnés de la parole donnée à ces personnes pendant les échanges avec les jurés des panels. Les traditionalistes religieux ne représentent que quelques pourcents au maximum de la population française, soit le même ordre de grandeur que les personnes souffrant d'infertilité aggravée. Pourquoi l'organisateur a donné si longtemps la parole à ces personnes alors qu'il n'était pas prévu de le faire ? Dans la même démarche, comment expliquer que ces personnes aient pu discuter avec ces jurés et leur distribuer des tracts ? Les déclarations de cette mouvance intégriste catholique alliée au royalisme sur le déroulement de ces forums est édifiante (voire quelques extraits en annexe 2) et a peu à voir avec la démocratie.

## **2 – SUR LA CONCLUSION DU PANEL DE CITOYENS :**

Voici le texte de synthèse remis nous dit-on par le panel de Rennes concernant la GPA :

« Il ne nous semble pas concevable qu'une femme puisse porter un enfant qui ne soit pas issu de son propre projet parental.

Nous ne voulons pas d'une possible dérive commerciale ou d'une exploitation du corps de la femme, comme cela se passe dans certains pays qui ont autorisé la GPA. Nous sommes à cet égard très attachés aux principes fondamentaux de non commercialisation, de non patrimonialité et de l'indisponibilité du corps humain.

Nous nous interrogeons sur les conséquences psychologiques pour l'enfant à naître, pour la famille qui le recevra et pour la famille de la mère porteuse. Le lien qui se crée entre la mère porteuse et l'enfant, l'arrachement et l'abandon à l'accouchement, constituent un risque affectif et psychologique trop important (pour la mère comme pour l'enfant).

A nos yeux, il est plus important de protéger l'enfant et la mère porteuse que de satisfaire un désir de filiation biologique.

Nous tenons à préciser que nous sommes très sensibles à la détresse des couples et en particulier des femmes.

Nous sommes par ailleurs conscients que le refus de la GPA pourrait induire, dans l'hypothèse d'une éventuelle ouverture de l'AMP aux couples homosexuels, une inégalité entre les couples homosexuels hommes et femmes.

Enfin, nous disons qu'il faut statuer sur les cas existants d'enfants nés à l'issue d'une GPA. Il est en particulier nécessaire de trouver un statut pour les enfants nés de la GPA à l'étranger. D'une manière générale, nous restons attentifs et sensibles à la demande des couples demandeurs d'assistance à la procréation. Par ailleurs, nous pensons que la France se doit de combattre le tourisme procréatif. Par ailleurs, la France est un pays souverain qui ne doit, en aucun cas, se soumettre à la pression européenne et internationale en matière d'éthique ; elle doit garder sa propre législation. »

Ce texte ne parle absolument pas d'éthique, ce qui met totalement en cause la formation de ce panel de citoyens. Comment en effet peut-on avoir une réflexion éthique quand on commence par déclarer « Il ne nous semble pas concevable qu'une femme puisse porter un enfant qui ne soit pas issu de son propre projet parental. ». Ceci dénote d'un rejet et n'apporte aucun élément pour cerner les enjeux.

De fait, la seconde phrase affirme péremptoirement que la GPA fait l'objet de dérives commerciales dans les pays qui ont autorisé la GPA. On reconnaît là le discours qui voudrait nous faire croire que le monde se partage entre ceux qui ont autorisés la GPA et le reste du monde.

Or, toute étude législative sur la GPA met en évidence quatre catégories : les pays qui ont légalisé la GPA par des lois spécifiques qui encadre la pratique, les pays qui ont voté des lois

interdisant spécifiquement la GPA, des pays qui n'ont pas pris de dispositions législatives contre la GPA mais l'interdisent dans les faits par l'application de lois sur l'adoption par exemple et enfin des pays qui n'ont pas de loi spécifique à la GPA et de fait ne l'interdisent pas. Cette dernière catégorie contient très peu de pays, mais dont les quelques faits divers de ces dix dernières années sont mis en avant pour alimenter la crainte de dérives. Ne pas faire de différence entre la démarche éthique des pays qui encadrent la pratique, soit l'immense majorité, et les rares pays qui laissent faire (Belgique, Inde) montre clairement le biais de la formation et surtout l'absence totale de réflexion éthique.

Alors il n'est absolument pas étonnant de voir se peindre un tableau apocalyptique où l'enfant serait arraché à sa mère sur fond de liens imprescriptibles de la relation in utero. La discussion éthique se base sur des faits, pas sur des projections fantasmées. Qui peut penser un instant que cette scène terrible se soit passée une seule fois sans qu'elle soit vivement dénoncée par des personnels soignants ? Tous les suivis de cohortes de gestatrices nous indiquent que ces femmes vivent positivement la naissance de ces enfants et aucune d'elle n'a fait une dépression post-partum, au contraire des autres femmes qui accouchent et chez lesquelles on compte environ 10 % faisant ce type de dépression.

L'affirmation suivante est également significative en opposant deux éléments : il serait plus important de protéger l'enfant et la mère porteuse que de satisfaire un désir de filiation biologique. Mais en quoi un désir de filiation biologique serait incompatible avec la protection de la mère porteuse et de l'enfant ? Et d'autre part, comment le panel peut-il affirmer que la motivation des couples infertiles est d'avoir un enfant biologique puisqu'aucun d'eux n'a étudié ou analysé voire discuté avec les couples infertiles ? Nous sommes donc en présence d'une manipulation de l'opinion qui spolie des citoyens de leur propre parole. Et pour finir cette absence complète de raisonnement éthique, comment pourrait-on critiquer le désir de satisfaire un désir de filiation biologique quand il est partagé par la quasi-totalité de nos citoyens ?

Enfin, le discours souverainiste et l'utilisation du vocable stigmatisant de tourisme procréatif non seulement n'a rien à faire dans une réflexion éthique, mais démontre un manque d'analyse des circulations transnationales des citoyens en matière d'assistance médicale à la procréation. C'est une fois de plus l'affirmation irréaliste que la France serait en avance sur les autres pays accusés de moins disant éthique, propos tenus, et ce n'est pas une surprise, par Marie-Thérèse Hermange, membre du comité de pilotage, dans sa contribution au rapport du groupe de travail du Sénat sur la maternité pour autrui (<http://89.202.136.71/rap/r07-421/r07-42113.html>), contribution remarquée pour ses attaques violentes contre la légalisation de la GPA et par les nombreuses similitudes avec les textes d'Aude Mirkovic ([http://www.ieb-eib.org/files/doc/200806\\_mirkovic\\_maternite\\_pour\\_autrui\\_Droit\\_de\\_la\\_famille\\_06\\_2008.pdf](http://www.ieb-eib.org/files/doc/200806_mirkovic_maternite_pour_autrui_Droit_de_la_famille_06_2008.pdf)).

En conclusion, ce panel de citoyens formatés par les détracteurs de la GPA est resté dans la représentation fantasmée et n'a en aucun cas démarré le début d'une réflexion éthique sur la pratique de la GPA.

## 2 – SUR LE FOND :

La question posée aujourd'hui n'est pas seulement de légaliser en France la GPA mais de protéger chacun des citoyens français, et notamment les plus fragiles d'entre eux, les enfants.

Or, le fait de se raccrocher une nouvelle fois (comme il y a vingt ans) à des principes qui relèvent de la morale ou de la religion et non du droit dans le respect de la laïcité a empêché tout débat pragmatique. Ainsi, le député Léonetti, entre deux slogans (« indisponibilité du corps humain, protection des plus vulnérables »), a annoncé que les panels de citoyens, formés par son équipe, avaient voté « à l'unanimité CONTRE la légalisation de la GPA », ce qui n'est donc pas représentatif de l'opinion des français, dont les sondages sérieux et réellement représentatifs de la population ont montré qu'il se situait plutôt aux alentours de 33 %<sup>1</sup>..

Indubitablement, la laïcité a été bafouée et ce n'est pas le « dialogue » qui a présidé à ce qui aurait pu et dû être un exemple de démocratie, quand les études et les sondages sérieux mentionnent qu'une immense majorité des français sont pour l'AMP et pour la GPA.

Le fait de répéter depuis 25 ans que 'l'on n'a pas de recul » alors que de nombreuses études existent dans le monde relève plus du prétexte et de la morale que de l'éthique. Par ailleurs, comment conduire des études cliniques en France, et comment étudier une population que par essence on repousse dans la clandestinité ?

En fait, il est avéré depuis 25 ans que la prohibition non seulement n'apporte pas de solution au problème des « dérives mercantiles » constatées et décriées dans quelques pays étrangers, mais de plus, pousse encore plus les couples infertiles dans la détresse à un exode procréatif. Avec au retour en France des problèmes insolubles de filiation et ce, que la démarche des parents ait été inscrite ou non dans le cadre légal et éthique d'un pays qui encadre la pratique de la gestation pour autrui. Et quel peut en être l'intérêt pour la société française ? Au final, il s'agit d'une mesure dont la principale victime est l'enfant, mais aussi sa mère, à laquelle on fait payer une seconde fois son infertilité.

Enfin, en regardant l'ensemble des trois forums, il y a un paradoxe profond à vouloir assimiler un embryon à une personne humaine potentielle digne de respect, et dont l'existence est de la responsabilité d'un couple infertile, et ensuite de vouloir priver sans exception la femme de ce couple de cette responsabilité au nom de l'intérêt de l'enfant, tout en maintenant l'expérimentation sur l'embryon dans des conditions négociables.

Il ressort que cette démarche des Etats Généraux de la Bioéthique aurait plus à voir avec une Université d'Eté d'un parti politique tel que celui de Mme Boutin qu'avec une pratique de démocratie participative (rappelons nous ses prises de positions apocalyptiques sur le PACS, qui fête aujourd'hui ses 10 ans !) Il était donc prévisible qu'il ne ressorte absolument aucune proposition pour faire évoluer nos lois de bioéthique et que notre pays reste figé dans ses

---

<sup>1</sup> Pour mémoire, un « panel » de 14 personnes comporte une marge d'erreur de 80 % qui tombe à 3% avec un échantillon de la population (non manipulée) de 1000 personnes

problématiques, tout en se prévalant d'une prétendue « avance » dans le domaine éthique qu'elle n'a jamais eue. Que nos concitoyens réalisent que notre comité d'éthique et ensuite son premier avis sont arrivés dix ans après ceux des USA.

Ainsi, dans l'état actuel des choses, nos parlementaires ne disposent pas encore d'éléments de réflexion éthique pour débattre d'un projet législatif. **Les couples infertiles souhaitent qu'un véritable débat ait lieu sur la question d'un cadre législatif altruiste** qui mette fin à la prohibition de la gestation pour autrui en France. Notre pays ne peut plus se cacher derrière des caricatures moralisantes alors que la GPA existe déjà sur le sol national de façon clandestine, avec tous les risques qu'une absence d'encadrement implique.

Nous ne pouvons pas continuer en France à faire comme si rien n'avait changé depuis les débats d'avant 1994, comme si l'on n'avait toujours aucun recul et comme si l'Assistance Médicale à la Procréation n'existait pas en France (20 000 naissances par an). La France, pays des droits de l'Homme, ne peut pas davantage continuer à nier l'existence et les droits des enfants.

## **ANNEXE 1 : EXTRAITS DU SITE DES ETATS GENERAUX DE LA BIOMEDECINE**

### **A – Une complaisance coupable envers les détracteurs de l’AMP et de la GPA**

Comme on le voit, les détracteurs de la gestation pour autrui sont en fait les mêmes que ceux qui veulent interdire toute forme d’AMP voire l’IVG. Nous vous laissons juges à la lecture de ces quelques extraits représentatifs des quelques 600 messages « postés » par une certaine catégorie de la population française, qui ressemble plus à des cris de haine qu’à des opinions et en tous cas indignes d’un débat, et qui ne sont pas sans rappeler les funestes moments qui ont précédé la dépenalisation de l’IVG.

« La nature est bien faite. Si l'on peut aider les couples ayant des problèmes de fertilité, je trouve immoral qu'on crée volontairement des enfants orphelins de leur père ou de leur mère biologique. » (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/2003.html>),

« Raison de plus pour prohiber une PMA dont elle n'est qu'un "accident" collatéral en tant que Polygamie légalisée, Adultère institutionnalisé, Instrumentalisation féminine, Trafic de « matériel » humain » (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/1995.html>),

« L'enfant est un don fait à un couple et nous devons respecter le mystère et la fabuleuse histoire de sa conception entre son père et sa mère. Donc non à la PMA » (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/1769.html>),

« Où est l'acte d'amour dans cette démarche quand il y a forcément intervention d'un tiers? qu'il y a masturbation de l'homme à date et heure précise? Et comment la femme vit elle cette démarche?» (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/1600.html>),

« Si on donne à l’adulte le droit à l’enfant pour satisfaire son égo, l’enfant issu du don de gamète par la décision d’agir de biologistes non psychanalystes, cet enfant privé d’ascendance et de la connaissance de sa famille - la famille qui lui ressemble- , aura le droit de dire : « tu m’as volé à ma mère biologique , lorsqu’elle n’en avait pas le choix, et tu l’as payé pour ça, pire même sans trop vouloir le savoir. Aujourd’hui je suis heureux après un grand et fastidieux travail psychologique, mais je ne reproduirais pas ce que tu as fait. Je ne connaîtrais jamais ma mère. » (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/1536.html>),

« Chercher à savoir si l'embryon est à considérer comme étant un être humain ne devrait même pas nous effleurer, car alors cela s'apparenterait à un péché d'orgueil à l'encontre des Mystères de Dieu notre Père et Créateur. » (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/1498.html>),

« La vie n'est pas de l'ordre du pouvoir humain mais d'un pouvoir transcendant que j'appelle Dieu. Quel orgueil humain que de croire que l'on peut jouer avec ce que l'on ne comprend pas! Cela s'appelle jouer à l'apprenti sorcier.



Quand l'homme se prend pour Dieu alors le totalitarisme est là! Ouvrons les yeux sur les dictatures du passé et actuelles!!! » (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/1471.html>),

« je ne comprends pas l'argument tendant à dire : "il faut autoriser la gestation pour autrui, car d'autres pays le font et des couples se tournent vers ces pays "

Faut il autoriser l'usage de la drogue car c'est autorisé ailleurs ?

Faut il autoriser la pédophilie car des gens vont dans des pays étrangers pour s'y adonner ? »

(<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/1401.html>),

« Le "projet parental" est une aberration idéologique issue d'un égoïsme profond et alimenté par une fausse générosité émotionnelle et affective vis à vis de couples stériles dont la douleur est éminemment respectable mais dont le traitement ne doit pas conduire à des comportements dignes des plus épouvantables barbaries. »

(<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/1372.html>),

« Or lors d'une PMA on procréé plusieurs êtres humains et on n'en implante que 2 ou 3 maxi et les autres sont soit détruits ce qui est un meurtre soit conservés dans l'azote liquide ce qui tue ou endommage gravement les embryons. De plus s'il y a trop d'embryons implantés on en détruit certains par avortement. je suis donc totalement contre les PMA. »

(<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/1248.html>),

« Dissocier sexualité et procréation semble sur le plan anthropologique bien contestable. Par ailleurs, on observe dans le même temps un nombre élevé d'avortements. Ne serait-il pas plus raisonnable de favoriser l'arrivée à terme de ces grossesses et de mettre en place des dispositions législatives facilitant l'adoption de ces enfants qui auront eu la chance de vivre et que des couples auront grande joie à éduquer ? »

(<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/1240.html>),

« Quant aux mères porteuses que l'idée même soit évoquée et portée par l'Etat est une pure folie. L' instrumentalisation du ventre des femmes, surtout celles dans le besoin, est un pur scandale, un nouvel esclavage. Des nantis gavés sur les pauvres !! »

(<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/1055.html>),

« Et la maîtrise de la production de l'enfant artificiel est maintenant assortie d'un contrôle qualité (c'est le DPI). Puisque ces techniques ont permis la production, la sélection et le sacrifice d'êtres humains, au nom de quoi s'imposer en aval des limites somme toute bien dérisoires en comparaison ? » (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/1049.html>),

« Les PMA ne sont pas la seule réponse à la stérilité et au légitime désir d'enfants qui germe dans le cœur des couples. L'adoption en est aussi une, laquelle aurait également le mérite d'endiguer le flot d'avortements qui endeuille notre pays. »

(<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/914.html>),

« Les personnes stériles ne veulent pas assumer l'état de manque qu'elles ressentent, dans la société de consommation où nous vivons, nous voulons avoir ce que nous désirons, alors pourquoi ne pas avoir un enfant si on le désire ! D'ailleurs aucune limite financière dans cette quête puisque l'Etat, c'est à dire le contribuable prend en charge l'intégralité des frais. Vous trouvez cela normal parce que vous êtes dans une société qui n'admet aucune frustration, et nous voyons le résultat sur la jeunesse et son comportement.

Intéressé que je suis aussi par les animaux, voyez le comportement de l'acheteur dans une animalerie, il est le même que le couple stérile qui veut un enfant comme si c'était un droit. Qu'importe les moyens mis en œuvre, la lourdeur de la technique médicale, même si elle va à l'encontre de la morale chrétienne, mais non il faut satisfaire le caprice..... »

(<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/874.html>),

« La dérive totalitaire de la PMA : procréation, hasard, liberté, eugénisme et démocratie »,

(<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/711.html>),

« Chers enfants je suis tellement triste de vous offrir ce futur, cette planète, ces nouvelles "familles", ces nouvelles "conceptions d'enfant". Comme ces adultes égoïstes, avides de pouvoir, de maîtrise vous malmènent. Non vous n'aurez décidément jamais le droit à la parole, leur désir de toute puissance dépasse votre souffrance et vos aspirations. Femmes, ils continueront à vous utiliser, à exploiter la misère humaine pour se servir de vous, votre seule utilité comme on vous l'a toujours enseigné dans votre éducation: servir. esclavage moderne de la femme, trafic d'enfant monnayable, exploitation de la misère, contrariété de l'ordre naturel des choses pour posséder.

Enfants, pardonnez les de vous laisser ce :rien, ce vide. »

(<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/658.html>),

« Il n'y a pas de droit à l'enfant qui tienne ! Arrêtez de jouer aux apprenti-sorciers ! Et pourquoi pas bientôt faire porter les bébés par les cochons, puisqu'il paraît qu'ils sont proches de nous... » (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/500.html>),

« Contre la procréation pour autrui. Le ventre de la femme ne doit pas être manipulé pour fabriquer des "produits" à vendre comme une machine fabrique des boulons. Quoiqu'en dise ses thuriféraires cette procréation ne sera pas "gratuite", il y aura des dessous de table. »

(<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/473.html>),

« Que dire de l'évolution de la femme lorsqu'elle est réduite à fabriquer des enfants (ne soyons pas hypocrite il y aura des dérives et des poulaillers humains). N'allons nous pas vers une nouvelle forme d'esclavage, que nous avons combattu et finis par abolir voilà maintenant 200 ans ? (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/455.html>),

« DISPARITION COMPLETE DE LA VALEUR-MERE. Donc changement radical de la société, qui se mue en TOTALITARISME. Toute tentative de retour vers la valeur-mère serait immédiatement interprétée comme un refus du « progrès », un retour au Moyen Age, un

obscurantisme dangereux ! (...) Si on dispose sans limite de son corps, ou de celui de ses enfants, quel sera le garde-fou suffisamment puissant contre la drogue, la prostitution, le proxénétisme, la zoophilie, le trafic d'enfants, certaines formes de pédophilie, l'infanticide, etc. ? (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/454.html>),

« A ce sujet, encore une fois les lobbies gays s'emparent d'un cas extrême pour réclamer la légalisation d'une pratique qu'ils seraient bien plus nombreux à exploiter que les rares femmes victimes d'agénésie utérine... D'ailleurs la grande majorité d'entre elles se tournent sans hésiter vers l'adoption. Après le "statut du beau-parent" (bien tenté !), le gouvernement continue à soutenir les promoteurs de l'homoparentalité - contre l'avis de la plupart des Français - en changeant son fusil d'épaule avec la relance du débat sur la "GPA". » (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/395.html>),

« On dit aimer son enfant, embryon réimplanté, mais pourquoi se permet on de livrer le frère ou la soeur de celui-ci (embryon surnuméraire) à la mort ou à l'expérimentation. NON aux techniques qui ont pour conséquences la tuerie ou la torture de ces embryons? Qu'en est-il du respect de chaque être humain, on se rappelle le nazisme... » (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/343.html>),

« Les techniques de fécondation in vitro représentent un cas unique d'autorisation de mise sur le marché (A.M.M.) d'un "traitement" dont la létalité n'est plus à démontrer. A moins de considérer la population embryonnaire comme formée de "sous-hommes", la seule issue à l'impasse de la PMA serait, n'en déplaise à un scientisme débridé et sans conscience, d'interdire une pratique sans autre objet que la satisfaction des fantasmes gravidiques de quelques femmes - stériles ou lesbiennes - et d'assurer enfin à ses milliers de petites victimes innocentes une sépulture respectueuse de leur dignité. (...) elle pourrait enfin constituer demain un danger très réel pour l'ordre public dans la mesure où, à la lumière de l'impunité relative et des succès médiatiques dont bénéficie la lutte contre les organismes génétiquement modifiés, il faudra bien reconsidérer le statut pénal de dissidents contraints de soustraire PAR TOUS LES MOYENS l'enfant conçu aux pratiques barbares de la fécondation in vitro. » (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/289.html>),

« L'AMP quand elle concerne la fertilisation in-vitro est une technique qui est extrêmement lourde au point de vue éthique pour la simple raison que la conception de l'enfant ne se fait pas dans l'amour de l'union intime de l'homme et de la femme, c'est-à-dire dans l'expression du don total. A cela s'ajoute la congélation des embryons non-utilisés et parfois leur élimination pure et simple. C'est ton frère, c'est ta soeur qui est là, congelé ou éliminé. C'est ta vie qui leur a coûté la leur ou leur liberté. Quel passif à gérer pour un enfant, dès le début de sa vie ! » (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/5.html>)

## **B – Un traitement totalement inégalitaire selon l’orientation de la contribution :**

Beaucoup de couples infertiles ont vu leur contribution refusée à la publication pour des motifs futiles, alors qu’en même temps des contributions haineuses sur l’AMP étaient nettement plus critiquables. L’exemple ci-dessous est frappant. La contribution est rejetée parce que l’affirmation qu’il y aurait de nombreuses études sur les échanges moléculaires ne serait pas étayées. Pourtant, des flopées de contributions des détracteurs de l’AMP passeront avec des affirmations encore plus controversées et bien sûr sans aucun appui d’une référence d’étude ou équivalent. L’affirmation sur l’objectivité certaine des contributions publiées ne manque pas de sel !

### La contribution rejetée :

De : "contributions@etatsgenerauxdelabioethique.fr"

<contributions@etatsgenerauxdelabioethique.fr>

À : damien.menzies@yahoo.fr

Envoyé le : Dimanche, 26 Avril 2009, 22h05mn 38s

Objet : Fwd: ADN, développement de l’enfant et mères porteuses

Monsieur,

Nous vous remercions de votre contribution aux Etats-généraux de la bioéthique.

Malheureusement, nous ne pouvons pas mettre en ligne votre contribution en l’état.

En effet, vous affirmez que « les dernières études font état de nombreux échanges moléculaires entre la mère et l’enfant » sans préciser la source de ces études.

Nous attirons votre attention sur le fait qu’il est de l’intérêt de tous que les contributions citoyennes qui serviront à nourrir le prochain débat parlementaire portant sur la révision de la loi de bioéthique du 6 août 2004 soient d’une objectivité certaine afin d’assurer un débat de qualité. Aussi, je vous remercie de bien vouloir préciser les sources d’où sont extraites les études que vous utilisez pour appuyer vos propos.

Nous vous remercions de bien vouloir corriger votre contribution dans ce sens afin que nous puissions la mettre en ligne.

Cordialement

L’équipe du site des états généraux de la bioéthique.

----- Message transféré -----

Prénom : Damien

Email : damien.menzies@yahoo.fr

Ville : Vélizy

Thème : Les contributions individuelles sur l'assistance médicale à la procréation

Titre : ADN, développement de l'enfant et mères porteuses

Texte : Dans la plupart des documents, l'utilisation du mot « mère porteuse » masque les profondes différences qu'il y a entre procréation pour autrui (la femme qui porte l'enfant fournit également son ovule) et gestation pour autrui (la femme qui porte l'enfant n'a pas de lien génétique de l'enfant). En effet, les dernières études font état de nombreux échanges moléculaires entre la mère et l'enfant. Ces échanges sont régulés par l'ADN dit mitochondrial. Au contraire de l'ADN nucléaire qui se transmet par une combinaison de l'ADN nucléaire des parents, l'ADN mitochondrial ne se transmet que par la femme. Ainsi, en cas de procréation pour autrui, la femme qui porte l'enfant transmet son patrimoine génétique à l'enfant, et les échanges intra-utérins sont régis par son propre ADN mitochondrial. La contribution de la femme infertile est dans ce cas purement sociale comme dans l'adoption. Mais, en cas de gestation pour autrui, la femme qui porte l'enfant ne transmet pas de patrimoine génétique à l'enfant, et les échanges intra-utérins sont régis par l'ADN mitochondrial de la femme infertile qui a fourni ses propres ovules. Ainsi, la contribution de la femme infertile est présente dans ce cas non seulement en termes de reconnaissance physique avec l'enfant, mais elle participe même à la vie utérine au travers de son ADN mitochondrial. Pour simplifier, il y a deux femmes qui participent à la grossesse. Ces précisions biologiques me semblent très importantes. Avec cet éclairage, je pense qu'il est préférable de maintenir la prohibition de la procréation pour autrui du fait des liens de ressemblance et de développement entre la femme et l'enfant qu'elle porte. Et au contraire légaliser la gestation pour autrui qui permet d'avoir une continuité biologique entre l'enfant et le couple infertile, et ce même pendant la grossesse. Et qui de plus minimise les risques de souffrance de la femme en remettent l'enfant à ses parents car cet enfant ne lui ressemblera pas.

#### Les contributions acceptées malgré des affirmations non étayées :

L'enfant oublié

Paradoxalement le désir d'enfant fait parfois oublier l'enfant. Pour un être humain ne pas connaître ses parents, c'est toujours rude. L'idéal étant d'avoir un père et une mère, quand on les perd trop tôt, on perçoit douloureusement leur absence. Ne pas savoir qu'elles sont ses origines, c'est difficilement supportable. Faut-il déplacer la souffrance pour une autre souffrance ?

Utiliser le sperme d'un mort pour faire naître un enfant, me semble dangereux car il fait perdre une certaine notion du temps. Et nous sommes inscrits dans ce temps, il participe à notre équilibre. De plus l'absence du père peut-être une souffrance pour cet enfant. Là encore on ne tient pas compte de l'enfant.

Don des gamètes. C'est si dur de ne pas connaître ces origines.

Don d'ovules. Générosité mal utilisée car elle ne tient pas compte des enfants à venir qui voudront à juste titre connaître ceux qui leur ont donné la vie.

Par ailleurs, ces deux dons peuvent entraîner des relations incestueuses à l'insu même des personnes concernées.

Mère porteuse. Là encore on ne tient pas compte de l'enfant, ni de celle qui le porte. On sait aujourd'hui combien pendant la grossesse des liens s'établissent entre l'enfant et celle qui le porte. C'est nié ces liens si importants que d'avoir recours à une mère porteuse.

Les êtres humains ne sont pas une simple mécanique à régler mais ils sont dotés d'une sensibilité qui fait leur force et leur originalité. Et l'enfant n'est pas un objet que l'on désire où que l'on jette, il est l'avenir de notre société. Il a besoin d'être respecté pour être lui-même plus tard capable de respect. (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/1984.html>)

En tant que médecin, je suis consciente de la souffrance réelle de bien des situations,...

Je suis cependant persuadée qu'il est contre l'intérêt de l'enfant de permettre à des femmes célibataires et des couples homosexuels de procéder à l'AMP; l'enfant a en effet besoin d'une cellule familiale avec une figure de mère et de père qu'il l'aidera à se construire dans son identité propre.

De même pour la GPA, l'enfant se retrouvera avec plusieurs parents, il est en effet évident que de nombreux liens se créent entre la maman et l'enfant au cours de la grossesse.

Par ailleurs, je suis inquiète pour la société et l'avenir de l'humanité si on permet une marchandisation des corps, dans la GPA ou l'indemnisation des dons d'ovules.

(<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/1066.html>)

Aujourd'hui, toutes les études montrent l'importance des liens qui se tissent pendant la grossesse entre la mère et l'enfant. On invite la maman à lui parler, à lui expliquer ce qu'elle ressent si le bébé peut sentir que cela ne va pas, etc. On nous dit que le bébé reconnaît la voix de sa maman, voire celle de son papa. Nous avons fait des séances d'aptonomie pour préparer la naissance de nos trois enfants et les enfants répondaient activement aux stimulations de leur papa. Et maintenant, par la gestation pour autrui (GPA), certains veulent programmer une rupture de manière volontaire pour offrir à un couple un bébé biologique (ayant au moins les gamètes de l'un des deux futurs parents). Quels sont les effets sur le bébé et l'enfant puis l'adulte qu'il devient? Quels sont les effets sur la mère porteuse lors de la grossesse et après? Quels sont les effets sur les enfants biologiques de la mère porteuse? Pour quelles raisons fait-elle cela? On voit sur internet des annonces de femmes prêtes à "louer leur ventre" contre rémunération (Aujourd'hui en France 10 avril 2009)... Prenons plutôt l'intérêt de l'enfant avant celui des parents et ne provoquons pas des situations de rupture à l'avance.

(<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/892.html>)

Je lis l'ensemble des commentaires et je suis atterrée. Le "droit à un enfant", "l'égalité des femmes à avoir un enfant", "pourquoi JE n'aurais pas le droit d'avoir un enfant"? et je me demande quelle place notre société fait aux droits DE l'enfant ?

Imaginons un bébé, un fœtus. On sait exactement maintenant toute l'importance des liens qui se tissent pendant la grossesse et il serait attendu pendant 9 mois par une femme qui sait qu'elle va l'abandonner, certes à une femme aimante. Mais n'avons nous pas l'exemple d'enfants adoptés, qui malgré tout l'amour de leurs parents, souffrent de l'abandon qu'ils ont subi au moment de leur naissance ?

Et arrêtons de penser que parce que l'on va encadrer les GPA, des femmes n'iront pas à l'étranger, il y aura toujours celles trop âgées, celles qui ne seront pas dans les critères, les femmes qui veulent des enfants entre elles et gommant le père, les hommes qui veulent un enfant entre eux et qui gommant (moins facilement) la mère...

Je milite pour LES DROITS DE L'ENFANT et non pas les droits des adultes.

(<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/606.html>)

Attendre un enfant et le mettre au monde est la plus belle contribution d'une femme à la vie. Aussi, il me paraît contre nature qu'une femme stérile demande à une autre de porter son enfant : de qui sera-t-il l'enfant? Qui sera sa mère ?

À la puberté, légitimement, l'enfant pose des questions sur ses origines. Il a droit de savoir pour construire son identité (le problème est identique pour le don de gamètes).

Et la femme qui héberge dans son ventre l'enfant d'une autre va normalement tisser des liens affectifs avec lui, ou alors elle le considèrera comme un étranger et l'équilibre psychique de l'enfant à naître en pâtira ( n'y a-t-il pas déjà trop de souffrances psychiques dans notre société ?)

La « GPA » permettrait peut-être l'allègement de la souffrance d'un couple mais à quel prix ? Qu'en sera-t-il de l'enfant à qui ce couple aura imposé deux mères, évidemment sans lui demander son avis ? Qu'en sera-t-il de la mère porteuse qui aura tissé des liens intimes avec un enfant dont elle sera coupée ?

Ne pas légaliser cette GPA me semble donc relever, pour le moins, du principe de précaution (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/467.html>)

je dis aussi NON aux mères porteuses pour des raisons juridiques et humaines :

1) est-il normal de bouleverser le droit en chamboulant les repères de filiation qui sécurisent la majorité de la société (bien commun) pour quelques centaines de femmes ?

2) certains disent qu'il suffit d'un contrat devant notaire ou autre instance officielle, contrat entre le couple demandeur et la mère porteuse pour être sûr que la porteuse rendra l'enfant à la demandeuse :

- et si la mère porteuse après la naissance du bébé veut le garder ?

Tous les psy et toutes les femmes disent quels liens extraordinaires se créent entre le bébé et la mère pendant qu'elle l'a dans son ventre ; n'aura-t-elle pas alors humainement droit de se rétracter de ce pacte barbare ?



- et si elle donne l'enfant, que se passera-t-il ?

.Il y en a qui prétendent qu'elle sera comme la nourrice d'autrefois, gardant une attache lointaine et affectueuse avec la famille qui élève l'enfant. Faux à mon avis : si d'être nourrice fabriquait déjà des liens très forts, être celle qui porte l'enfant créera des liens à la limite de l'indéfectible !

. D'autres disent qu'il suffit qu'après la naissance, la mère porteuse qui a donné le bébé à la demandeuse bénéficie d'un soutien psychologique que la loi doit prévoir quel qu'en soit la durée et donc le coût.

Mais d'une part, sachant ce qui se passe pour une mère qui perd un enfant d'accident ou de maladie brutale – et là, le fait de devoir donner son enfant est bien un arrachement brutal ! – il faut prévoir un très long accompagnement psychologique ;

d'autre part, qui garantira qu'elle n'aura pas envie un jour ou l'autre d'intervenir dans la vie de l'enfant ? de se faire connaître ou reconnaître comme la « vraie » mère ? Salomon lui même pourrait-il trancher en disant humainement qui des deux mères est la mère, lui qui avait « fait parler les entrailles » !!!!

3) enfin, certains pensent que le droit de l'adoption résout tout, mais tout le monde sait que l'enfant adopté recherche ses origines en raison de la blessure qu'il ressent ; or l'adoption est prévue par la société pour réparer (sans toutefois guérir vraiment) l'injustice humaine qu'est l'abandon . Jusqu'à maintenant donc la société cherchait à réparer les injustices par ses lois. Doit-elle maintenant « couvrir légalement » ce qui sera ressenti par l'enfant comme une affreuse injustice, un délit d'abandon ?

BILAN : une société perturbée, sans repères clairs de filiation, avec des imbroglios juridiques insolubles, et des souffrances volontairement suscitées par le droit devenu ennemi de la société, lui qui a pour but d'y amener une harmonie : voilà ce qu'on récolterait avec le statut de mères porteuses.

Que faire alors ?

1)Renoncer à la fausse bonne idée d'un statut de mère porteuse pour résoudre les problèmes d'infertilité féminine subie(absence d'utérus ) ou choisie (homosexualité).

2)Faut-il donc laisser « tomber » ces femmes, alors que leur désir d'enfant est humainement bouleversant et suscite émotion et compassion ?

- bien sûr, on peut prévoir un accompagnement psychologique, comme pour toute souffrance ;mais est-ce que cela suffirait ?

- on pourrait aussi imaginer un statut de « tuteur » ; je m'explique : telle famille, pour x raisons a du mal à élever un enfant ; elle accepte de rencontrer un couple sans enfant qui se propose comme « tuteur », couple qui se serait inscrit dans une Agence spécifique ; dès lors le but est d'aider l'enfant à grandir par le soutien des deux familles, naturelle et « tutrice », de résoudre les problèmes de souffrance d'absence d'enfant rencontrés par les uns, et les problèmes de difficultés d'encadrement de l'enfant vécus par les parents naturels. Cette idée, à creuser et améliorer, vient du DROIT ROMAIN où, il était possible d'adopter quelqu'un, tout en le laissant dans sa famille naturelle, mais en créant des liens affectifs forts avec la nouvelle famille, qui souvent finançait les études ou formait l'enfant pour qu'il devienne l'héritier de l'entreprise par exemple que possédait la famille sans enfant.



BILAN : Bref, pas question d'AMP, pas question de mère porteuse, mais par cette astuce juridique (à inventer) du « tuteur », une création de liens humains affectifs forts, un plus psychologique pour l'enfant sans perturbation de sa filiation et une aide à la transmission des entreprises dans la société. Qu'en pensez-vous ?

(<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/462.html>)

### **C – Une censure qui ne s'assume pas :**

Cet échange entre un adhérent de CLARA et les responsables du site de la bioéthique est très significatif. Alors que de nombreuses contributions portent sur d'autres contributions, celle-ci-dessous ne sera pas diffusée malgré une relance et l'avis des censeurs qui reconnaissent leur erreur d'analyse. Rien ne sera publié sur ce sujet et la rengaine du droit à l'enfant continuera à être agitée et relayée.

> Message du 02/06/09 20:23

> De : "Eric Waldo"

> A : "contributions@etatsgenerauxdelabioethique.fr"

> Copie à :

> Objet : re: Fwd: Le droit à l'enfant est une affabulation outrancière pour discréditer le projet parental

>

>

Bonsoir,

Merci pour cette information.

Pouvez-vous, s'il vous plaît, publier mon commentaire en retirant la première phrase et la dernière qui n'ont plus lieu d'être ?

Merci à l'avance.

Eric Waldo

> Message du 02/06/09 11:00

> De : "contributions@etatsgenerauxdelabioethique.fr"

> A : eric.waldo@orange.fr

> Copie à :

> Objet : Fwd: Le droit à l'enfant est une affabulation outrancière pour discréditer le projet parental

>

>

Monsieur,

Nous avons vérifié et vous avez parfaitement raison ; les avis favorables à la gestation pour autrui n'avancent pas le droit à l'enfant comme argument.

Il s'agit d'une erreur de notre part qui ne se reproduira pas. Nous vous remercions vivement pour votre lecture attentive. Cette synthèse n'est pas restée en ligne puisque les synthèses hebdomadaires sont changées toutes les semaines.

En vous adressant encore toutes nos excuses.

Très cordialement,

L'équipe du site internet des états généraux de la bioéthique.

>

>

----- Message transféré -----

>

> Prénom : Eric

> Email : eric.waldo@orange.fr

>

> Ville : Paris

>

> Thème : Les avis sur l'assistance médicale à la procréation

>

> Titre : Le droit à l'enfant est une affabulation outrancière pour discréditer le projet parental

>

> Texte : Dans le résumé des avis postés la semaine du 27 avril au 3 mai figure cette phrase : "La gestation pour autrui reste un sujet récurrent avec, la semaine passée, 8 nouveaux avis publiés qui sont favorables à la légalisation de cette pratique au nom du droit à l'enfant et 2 avis plus critiques, au nom de la construction de l'identité de l'enfant." J'ai regardé tous les avis et aucun avis favorable à la gestation pour autrui invoque le "droit à l'enfant". La demande est très différente : il s'agit de légaliser une pratique médicale de lutre contre l'infertilité, en l'occurrence la gestation pour autrui. C'est donc seulement un droit à être soigné, l'infertilité étant une maladie reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette méprise est fondamentalement importante. Il n'échappera à personne que le "droit à l'enfant" est uniquement invoqué dans les avis postés par des personnes qui souhaitent une interdiction de la gestation pour autrui voir de toute l'Assistance Médicale à la Procréation. Le droit à l'enfant est une affabulation outrancière pour discréditer le projet parental appelé aussi désir d'enfant. Aucun couple infertile ne demande à l'Etat ou la puissance publique de lui fournir un enfant, mais seulement le droit de suivre un protocole médical qui en cas de réussite leur permettra de devenir parents d'un enfant

conçu par eux. Et je trouve particulièrement irrespectueux de vouloir disqualifier cette démarche en parlant d'égoïsme et d'inconscience et autres propos insultants, le tout bien sûr au nom du respect de la dignité humaine. Les couples infertiles mériteraient moins le respect que les pré-embryons ? J'espère que le respect de l'éthique du débat et du pluralisme démocratique fera prendre en compte ma remarque.

Nous vous remercions de bien vouloir corriger votre contribution dans ce sens afin que nous puissions la mettre en ligne.

Cordialement

L'équipe du site des états généraux de la bioéthique.

## ANNEXE 1 : UNE COMPLICITÉ AVEC L'EXTREMISME RELIGIEUX

La lecture de quelques sites est assez édifiante quand au fonctionnement des jurys de citoyens lors des trois forums :

<http://www.lunivers.info/articles.php?lng=fr&pg=1130> :

« En fin de compte il apparaît que la Révolution de la "démocratie participative", qui veut s'imposer à la démocratie parlementaire maîtrise parfaitement:

1°/ les techniques de groupe: l'un des organisateurs, m'ayant vu aux trois forums, me prit pour un homme du sérail et me confia lors de la pause du colloque, en s'en réjouissant, qu'ils avaient pratiqué ces techniques avec les jurés.

2°/ la dialectique marxiste que l'on retrouve en permanence avec notamment l'usage des "fenêtres de symétrie" opposant des concepts parallèles pour en faire admettre un.

Par exemple, en matière de reproduction contre nature, il faudrait condamner le clonage humain et les hybrides mais accepter les mères porteuses pour autrui y compris bien sûr pour les homosexuels.

3°/ l'art de mal poser les questions, avec des prémisses faux ou absents, interdisant la bonne réponse, en orientant d'emblée sur les fenêtres de symétrie.

Par exemple, on nous dit, pour rester dans le cadre de la reproduction contre nature: "faut-il lever l'anonymat des donneurs de gamète?"

Et pendant que l'on discute de cela on écarte la vraie question: "faut-il accepter le don de gamète?"

4°/Et le tout est mâtiné de laïcisme républicain, à "l'idéal de progrès hérité des Lumières", selon Alain Graf. »

« Faut-il continuer à organiser dans les diocèses et ailleurs des débats qui font croire à une réelle participation démocratique et donc qui valorise indirectement cette révolution qu'est la démocratie participative?

Dès que l'on parle de cette révolution on la valorise.

Faut-il l'ignorer... et la laisser progresser et imposer ses vues aux parlementaires.

Evidemment non.

Une dictature cela se combat.

Le dialogue est impossible avec une dictature.

Dialoguer avec les individus, les éclairer, avec charité oui; dialoguer avec une dictature: non. »

« Eclairer: c'est ce qu'ont fait toutes les associations amies, comme l'ADV avec sa tournée de conférences, comme les groupes bioéthiques diocésains et les conférences de Mgr d'Ornellas, de Mgr Barbarin et de bien d'autres évêques sur tout le territoire national, etc.

C'est ce qu'ont fait des membres des Rosaires pour la vie (voir <http://www.rosairepoulavie.org>) en diffusant aux trois forums prétendus "citoyens" et en touchant ainsi tous les jurés, le seul tract de synthèse, mais compréhensible, sur le sujet, rédigé par l'Espace anthropo-éthique Rhône-Alpes. »

« L'un des jurés de Rennes, m'avoua même, en discussion de couloir, son regret que Mgr d'Ornellas n'ait pas été plus catégorique dans ses propos pour dire ce qui est licite et ne l'est pas, bref pour condamner clairement, nommément, les dérives de l'Aide Médicale à la Procréation : toutes les techniques qui se substituent à l'acte conjugal, de la fécondation in vitro avec sa destruction délibérée d'embryons, à l'injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, sans oublier de condamner les congélations d'ovocytes et d'embryons... et de condamner précisément les nouvelles formes de contraception (interception et contragestion) puisqu'elles sont abortives (avant la nidification ou après).

Est, est. Non, non!

Un des Grands Témoins eut l'audace de dire au cours de la journée: "les Eglises sont silencieuses sur ces questions qui engagent l'avenir de l'Humanité, c'est donc à nous, Pouvoirs politique et scientifique à prendre les choses en main".

Propos injustes car depuis quelques années l'Eglise de France ose parler.

On se souvient par exemple que Mgr Barbarin, à propos des dérives eugénistes du Téléthon avait osé dire, dans un raccourci qui fit du bruit : "Le Téléthon, non et non".

Voilà donc ce que ce juré de Rennes attendait de Mgr d'Ornellas, son évêque et grand spécialiste en bioéthique pour tous les évêques français:

"NON et NON à une AMP par prélèvements d'ovules et de sperme; NON et NON à une contraception qui tue; OUI à une AMP thérapeutique traitant l'infertilité masculine ou féminine et respectant l'acte conjugal; OUI à l'adoption."

Il faut expliquer que Mgr d'Ornellas n'était pas parmi les "Grands Témoins", sur la scène, mais dans la salle, deux rangs devant moi.

Il eut la parole, suite au bon vouloir des organisateurs... et donc peu de temps. »

<http://www.acr1290.org/>

La Lettre de Motu proprio en Provence-Alpes-Côte d'Azur N° 2 – 10 Août 2009  
Du nouveau en PACA : des lieux de messe et des demandes en plein essor !

.....

Ce deuxième numéro de la lettre de Motu Proprio en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour vous faire part de l'actualité de la messe selon la forme extraordinaire de la région : des initiatives à soutenir !

.....

ACR 1290 : Cela est bien car cela va dans le bon sens. Cependant méfions-nous ! Les ennemis du CHRIST sont prêts à revêtir l'habit du bon prêtre, de la bonne messe pour détourner les fidèles de la Fraternité Saint Pie X, de la tradition, en ne changeant par leurs sermons restés fidèles au modernisme, au syncrétisme, aux Droits de l'Homme, à ... Satan.

---

Les AssaSSins sont bien parmi nous !

Le Sénat américain a ratifié la nomination par Barack Obama de Harold Koh au poste d'avocat général du Département d'Etat. Celui-ci pourrait recommander au Secrétaire d'Etat de légaliser l'avortement illimité pendant toute la grossesse et pour quelque raison que ce soit, au nom du respect de la vie privée.

Harold Koh a une importante influence aux Nations Unies où il milite pour une reconnaissance de l'avortement comme droit international.

Source : (Lifenews, via Gènéthique) / Daoudal

ACR 1290 29/06/2009

---

Réponse du maire de Biarritz à Mgr Aillet

Suite à la réaction de Mgr Aillet à la tenue d'une Gay Pride à Biarritz, voici la réponse du maire centriste Didier Borotra (via le FC) :

Monseigneur, Je ne peux vous cacher que j'ai eu honte à la lecture de votre lettre du 18 juin . De toute évidence, vous ignorez les lois de la République. C'est dommage. En tant qu'homme politique, je ne me mêle jamais des affaires de l'Eglise et je vous conseille d'en faire autant, concernant les affaires de la Mairie. Pour le reste, nous n'avons pas la même conception de la

liberté , notamment d'expression et de manifestation. Il s'agit pourtant d'un droit élémentaire dans tous les pays démocratiques. Je vous prie de croire, Monseigneur, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

A noter que le maire se garde bien de d'évoquer l'outrage que constitue la présence des « Sœurs de la perpétuelle indulgence » à cette manifestation.

François Caussart

Source : SALON BEIGE

ACR 1290 23/06/2009

D'une façon générale\*

Il est quand même étonnant, disons-nous, plus que surprenant de voir ces indomptables maires républicains se draper dans les draps de la liberté, de la démocratie pour défendre la pornographie, la luxure, pour salir l'histoire française, pour cracher sur les Français fidèles à leurs racines\*\* et de l'autre prendre armures et armes, prêts à défiler courageusement après avoir prévenus les prévôts et l'ensemble des collaborateurs pour crier à la haine fasciste les Français fidèles à leur Patrie, à leur Religion, à la Famille, à la Tradition...

Effectivement, nous ne vivons pas dans le même monde... Certain, une minorité n'aspire qu'à vivre comme leurs ancêtres, sous les lois de DIEU, les autres sous celles de SATAN que l'on appelle dans cette société dite éclairée : les droits de l'HOMME.

\* Ce texte ne vise bien sûr pas un élu de façon précise.

\*\* les autres que sont-ils ? Rien ... des baudruches vides, inertes, ne savant que regarder bêtement la télévision ou se précipiter, aux ordres de leurs maitres, dans les magasins pour consommer, consommer, con... ou encore défiler pour défendre leurs tortionnaires.

Rédacteur (Marquis pour Agnés)

---

Espoir et Salut de la France !

Sans le Christ, la France et l'Europe seraient perdues !

Avec la grâce de Dieu, la franc-maçonnerie et le sionisme, ainsi que tous les organismes ennemis de Dieu représentant l'anti-France et l'anti-Europe au pouvoir dans nos pays, seront vaincus.

De terribles châtements fondront sur eux !

Mais le Christ demande aux braves petits soldats de France, jusqu'aux généraux qui sont aux armées, de déployer le drapeau du Sacré-Coeur malgré les défenses formelles qu'on fera autour d'eux, et que tous, officiers et soldats aillent de l'avant.

Tous les représentants de l'anti-France et de l'anti-Europe,

actuellement dans nos gouvernements, seront châtiés ;  
Satan aura beau faire, jamais la France ne lui appartiendra.

La France aux Français, la France à Dieu !

Source : DRASSET

ACR 1290 20/06/2009

Merci à notre ami... de nous donner ainsi de ses nouvelles.

---

Chers amis,

J'étais hier à Strasbourg au troisième et dernier forum des Etats Généraux de bioéthique et mon compte rendu, des "notules", de modestes "petites notes", est déjà sur <http://www.lunivers.info>

Ces notules, comme celles sur les deux premiers forums de Marseille et Rennes, ont le mérite, je pense, de ne pas traiter le sujet comme ferait un journaliste classique, relatant les propos de chaque intervenant. Cela vous aurait "perdu" dans la jungle des diversions.

Aller au fond du sujet, trouver la volonté des organisateurs, jusque dans la mise en oeuvre de leur propre échec en terme d'affluence, voilà ce que j'ai essayé de faire pour vous.



A vous de répercuter pour en faire profiter d'autres.

Et à mercredi prochain pour de nouvelles "notules" sur le Colloque final, qui aura lieu le mardi 23 juin à 9H30, à la Maison de la Chimie , à Paris.

Je vous dirai alors si les jurés de Marseille, Rennes et Strasbourg ont réussi à verrouiller la boîte de Pandore ou si celle-ci n'attend plus que la volonté du législateur pour laisser sortir les maux dont notre humanité pâtira.

D'ici là: prière et pénitence , en nous rappelant qu'il y a des démons qui ne se chassent que par le jeûne.

Votre très cordial et dévoué en Jésus, Marie, Joseph.

Doublier-Villette

ACR 1290 19/06/2009

---

Chers amis, collaborateurs et correspondants;

Juste deux mots avant de prendre mon train pour Rennes où j'assisterai au 2 ème forum prétendu "citoyen" des Etats Généraux de bioéthique.

J'étais hier à celui de Marseille et; avec l'aide de membres du groupe de Rosaires pour la vie de la cathédrale de Marseille , j'ai pu faire diffuser, et notamment aux "jurés" le tract recto-verso donnant les "Premiers résultats du référendum sur la bioéthique", initié par l'Espace anthropo éthique Rhône-Alpes dont je suis le coordinateur.

Vous pouvez voir ce tract dans l'article, en tête de la rubrique des "dix derniers articles" accessible dès la page d'accueil de <http://www.lunivers.info>

ATTENTION: l'article me semble un peu long à s'ouvrir ce matin, du moins sur mon ordinateur, mais il s'ouvre.

Soyez donc patient, au cas où ce soit pareil sur votre ordinateur.

Vous pouvez aussi le voir dans la presse amie d'aujourd'hui et notamment sur le blog d'Yves Daoudal (Daoudal hebdo)

Et faites le lire et diffuser, donc renvoyez sur Daoudal Hebdo ou sur <http://www.lunivers.info>

Ce tract est très important car il explique ce qui est licite ou non en matière de bioéthique .

Je vous ferai un compte rendu des propos échangés à Marseille et à Rennes entre les "Grands témoins" et les jurés" à mon retour de Rennes, vendredi, sur <http://www.lunivers.info>

A faire savoir d'ici là car à travers ces propos se jouent l'avenir de l'humanité, par la France , comme l'a bien signalé le Pr Mattei lui-même.

A vendredi donc sur <http://www.lunivers.info>

Bien amicalement en Jésus, Marie, Joseph.

Source : Doublier-Villette

ACR 1290 11/06/2009

---

Chers correspondants, amis et collaborateurs,

Les "consignes" de la semaine (et vous en ferez bien sûr comme vous voudrez), sont simples et peuvent faire beaucoup de bien.

Voyez sur <http://www.lunivers.info> le dernier article paru (le 1<sup>er</sup> de l'encart des titres des "dix derniers articles", accessible dès la page d'accueil, sous l'encart de bienvenue).

Il s'intitule: "Coup double à Bordeaux" ...et j'espère que vous serez nombreux à vous mobiliser là où vous êtes, et notamment en Aquitaine, le 6 juin, veille des élections européennes et des fameux forums prétendus "citoyens" de bioéthique qui auront un grand retentissement sur l'avenir de la France , et donc du monde.

Et le mois de juin est le mois du Sacré-Cœur, faut-il le rappeler?

Ah, si Louis XIV avait consacré la France au Sacré Cœur! Nous n'en serions pas là.

Le message d'amour du Sacré Cœur pour la France reste essentiel et mérite que l'on fasse tous les sacrifices pour que la France redonne le bon exemple en tant que nation parmi les nations.

Je vous en prie, mobilisez-vous le 6 juin, vous aurez toutes explications sur <http://www.lunivers.info>

Un autre article de ce site vous donnera les adresses électroniques pour vous inscrire à l'un des trois "forums citoyens": le 9 à Marseille, le 11 à Rennes, le 16 à Strasbourg.

Les inscriptions se font exclusivement par internet, donc: inscrivez ceux de vos parents et amis qui n'ont pas internet et veulent venir.

Voyez l'importance d'être présents, même si vous n'aurez que le statut "d'auditeur" et si vous ne pourrez pas prendre la parole.

Vous pourrez quand même rencontrer des "jurés" et discuter avec eux dans les couloirs et au buffet...et applaudir ce qui se dira de bien, pour souligner le bien, à défaut de pouvoir stigmatiser le mal (car il n'est pas question d'organiser un chahut).

Il faut faire réfléchir les jurés , leur montrer que l'eugénisme et les expérimentations humaines ne sont pas une fatalité.

Ce sont les jurés qui rédigeront leurs recommandations pour le colloque final de Paris le 23 juin, lequel aura à soumettre l'ensemble des résultats des forums au législateur.

Votre présence à l'un des forums n'est donc pas indifférente.

C'est le "petit bout de démocratie" que le Pouvoir n'a pas pu vous enlever: saisissez le.

Je serai présent aux trois forums et je vous donne rendez-vous, à l'extérieur, une heure avant le début des forums, donc à 8H30.

Et n'oubliez pas de prier Saint Joseph, le "Gardien du Rédempteur": connaissez le mieux en visitant régulièrement <http://www.josephologie.info> (par exemple lisez une chronique par jour).

Votre très cordial et dévoué en Jésus, Marie, Joseph

Doublier-Villette

Président de la Confédération Nationale des Familles Chrétiennes (CNFC)

PS: faut-il rappeler l'impérieuse nécessité de trouver de l'argent pour faire face à tous les frais de notre combat: avec le procès du Téléthon, avec les Etats Généraux de bioéthique (référendum, tracts, déplacements etc), avec nos chantiers pro-vie, avec les sites internet de [lunivers.info](http://lunivers.info) et de [rosairepourelavie.org](http://rosairepourelavie.org), la CNFC est à la pointe du combat pro-vie .